

Le code de bonnes pratiques de la statistique européenne - un outil essentiel pour renforcer la confiance du public dans les statistiques officielles

Dans son rapport de 2017, le Conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (ESGAB) insiste pour que davantage d'efforts soient déployés par les autorités statistiques européennes afin de faire en sorte que le grand public soit informé des normes élevées en vigueur pour les statistiques européennes. Une telle sensibilisation est indispensable en présence de données contradictoires ou erronées provenant de toute une série de sources non officielles.

«Des statistiques issues de sources non fiables ou tendancieuses peuvent facilement être diffusées par l'intermédiaire des médias sociaux pour promouvoir des intérêts particuliers et induire le public en erreur. Il est donc crucial que les citoyens sachent que les statistiques européennes publiées par Eurostat et les autorités statistiques nationales se fondent sur le code de bonnes pratiques de la statistique européenne, qui promeut l'indépendance professionnelle, l'objectivité et l'impartialité», déclare Martti Hetemäki, président de l'ESGAB.

L'ESGAB salue les efforts entrepris au sein d'Eurostat et de l'ensemble du système statistique européen en vue de mettre en œuvre des actions visant à améliorer la conformité au code de bonnes pratiques, et se félicite qu'une révision dudit code soit désormais prévue. Cette révision, que l'ESGAB recommande vivement depuis plusieurs années, devrait tenir compte de l'utilisation de nouvelles sources de données, du cadre juridique révisé et des enseignements tirés des examens réalisés par les pairs entre 2013 et 2015.

Dans le rapport de cette année, l'ESGAB formule également un certain nombre de recommandations concernant l'utilisation de données provenant de sources privées, le rôle des instituts nationaux de statistique dans la coordination des autres autorités nationales responsables de la production de statistiques européennes et le développement d'une méthodologie pour calculer le coût des statistiques européennes.

Pour en savoir plus

Le rapport 2017 est disponible sur la page d'accueil de l'ESGAB (<http://ec.europa.eu/esgab/>).

Personne de contact pour l'aide aux médias

Si vous souhaitez un entretien avec le président de l'ESGAB, M. Martti Hetemäki, veuillez prendre contact avec M. Steve Clarke (estat-esgab@ec.europa.eu), tél. +352 4301-32527, du secrétariat de l'ESGAB.

À propos de l'ESGAB

L'ESGAB¹ réalise un examen indépendant de la mise en œuvre du code de bonnes pratiques. Il a pour objectif de renforcer l'indépendance professionnelle, l'intégrité et la responsabilisation du système statistique européen, qui sont des éléments clés du code, ainsi que d'améliorer la qualité des statistiques européennes. Ses tâches incluent l'élaboration d'un rapport annuel, adressé au Parlement européen et au Conseil, sur la mise en œuvre du code de bonnes pratiques par Eurostat et le système statistique européen dans son ensemble. Il conseille, en outre, la Commission (Eurostat) sur les mesures à prendre pour faciliter la mise en œuvre du code.

Le **système statistique européen**² (SSE) est un partenariat entre l'autorité statistique de l'Union européenne, c'est-à-dire la Commission (Eurostat), et les instituts nationaux de statistique (INS) ainsi que les autres autorités nationales (AAN) responsables, dans chaque État membre, du développement, de la production et de la diffusion de statistiques européennes.

Code de bonnes pratiques de la statistique européenne (le «code»)

Le code de bonnes pratiques de la statistique européenne³ définit les normes de développement, de production et de diffusion des statistiques européennes. Il repose sur une définition commune de la qualité des statistiques utilisée dans le système statistique européen. Il s'agit d'un instrument d'autorégulation qui énonce quinze principes portant sur l'environnement institutionnel dans lequel les autorités statistiques nationales et européennes travaillent ainsi que sur la production et la diffusion de statistiques européennes. Chacun de ces quinze principes s'appuie sur un ensemble d'indicateurs de bonnes pratiques qui facilite la mise en œuvre du code.

Examens par les pairs

Les examens par les pairs⁴ font partie de la stratégie du système statistique européen pour la mise en œuvre du code de bonnes pratiques. Leur objectif est de renforcer l'intégrité, l'indépendance et la responsabilisation des autorités statistiques du SSE. Le premier cycle d'examens par les pairs s'est déroulé de 2006 à 2008 et le deuxième de 2013 à 2015. Ces deux cycles ont concerné tous les États membres de l'UE et les pays de l'AELE. L'examen par les pairs d'Eurostat a été réalisé par le Conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (ESGAB), qui a utilisé la méthodologie mise au point pour les examens par les pairs des instituts nationaux de statistique, en l'adaptant légèrement pour tenir compte des spécificités d'Eurostat.

¹ <http://ec.europa.eu/esgab/>.

² <http://ec.europa.eu/eurostat/web/european-statistical-system/overview>.

³ <http://ec.europa.eu/eurostat/web/quality/european-statistics-code-of-practice>.

⁴ <http://ec.europa.eu/eurostat/web/quality/peer-reviews>.